

- Territoire de la coordination de la filière gériatrique de la ZI 4 :



Coordination de la filière gériatrique du Sud Haute- Marne ZI 4



2 Rue Jeanne d'Arc
52000 CHAUMONT

Coordonnées des services de la Filière Gériatrique :

- **Hotline** : 06.47.66.56.40 (réserver aux médecins)
- **CSG** : 03.25.30.70.19 (secrétariat) / secretariat.geriatric@ch-chaumont.fr
- **EMG** : 06.37.84.83.26 / emg@ch-chaumont.fr
- **SMR** : 03.25.30.70.17 / sec.ssr@ch-chaumont.fr
- **Consultations Mémoire CH Chaumont** : 03.25.30.70.19 (secrétariat) / 03.25.30.70.25 (secrétariat).
- **Consultations Mémoires CH Langres** : 03.25.87.89.02 (secrétariat).

Tel : 03.25.30.72.41 / 06.70.72.52.67

Mail : coordinationfilieregeriatrique@ch-shm.fr

Qu'est-ce que la filière gériatrique ?

- Textes législatifs :
 - Circulaire n° DHOS/02 n°2007-117 du 28 Mars 2007 relative à la filière de soins gériatriques.
 - Le Projet Régional de Santé Grand Est 2018 – 2028.
 - Le Pacte de refondation des urgences du 9 septembre 2019.
 - Instruction n° DGOS / R4 / 2022 / 31 du 07 février 2022 relative à la pérennisation des appuis territoriaux gériatriques et de soins palliatifs.

Les missions de la filière gériatrique auprès des EHPAD :

- ✓ Préserver l'autonomie en mettant en place les actions suivantes :
 - Repérage des fragilités.
 - Lutte contre les principaux risques de déclin fonctionnel.
 - Réduction des hospitalisations non programmées et ré-hospitalisations
 - Réduction du risque iatrogénique médicamenteux.
 - Continuité de la dynamique du kit ASSURE.
- ✓ Comment ?
 - Anticiper pour mieux recourir aux urgences et formaliser des procédures d'entrées / sorties.
 - Améliorer l'échange d'informations grâce aux documents de liaison.
 - Favoriser les échanges de pratique et l'information entre les professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social pour développer une culture gériatrique commune et favoriser la mise en place de bonnes pratiques.
 - Développer les interventions d'HAD.
 - Favoriser l'effectivité des projets d'astreinte inter-EHPAD d'IDE de nuit.
 - Aider à développer l'hébergement temporaire post-hospitalisation dès qu'un projet se déploie.
 - Mobiliser l'expertise, voire psycho gériatrique, chaque fois que nécessaire et optimiser les expertises en soins palliatifs.
 - Elaborer et rendre effective la télémedecine dès qu'elle se déploie sur le territoire.
 - Mobiliser des compétences spécialisées non gériatriques de l'établissement de santé notamment par la télémedecine.
- ✓ Les médecins traitants sont associés selon leur volonté. Ils sont informés des travaux conjoint avec l'EHPAD.

Les missions de la filière gériatrique avec les libéraux :

- ✓ Les actions prioritaires de la filière gériatrique de territoire cherchent à éviter le recours aux services d'urgences pour les situations non vitales :
 - Numéros de téléphone dédiés aux médecins traitants du lundi au vendredi.
 - Astreinte gériatrique territoriale de WE.
 - Organisation du repérage de la fragilité en ville.
 - Accès à des expertises gériatriques à domicile, en consultation ou en HDJ, voire en visite à domicile selon les possibilités des territoires.

Partenariats :

- ✓ Formations, sensibilisations, outillage des professionnels, liaisons

Qu'est-ce la coordination de la filière gériatrique ?

- Les missions :
 - D'accompagner, conseiller, soutenir et coordonner les établissements de santé (dont l'HAD) dans le but de faciliter et optimiser la prise en charge des personnes âgées et la mise en place des coopérations de territoire.
- Les actions :
 - Elaborer et animer la mise en œuvre du plan d'action permettant d'aboutir à la labellisation de la filière gériatrique.
 - Structurer les liens avec les services spécialisés en internes visés par les situations d'urgences, les parcours de psychogériatrie / psychiatrie du sujet âgé, d'orthopédie / traumatologie / chutes et onco-gériatrie.
 - Augmenter la visibilité des équipes gériatriques afin de fluidifier le parcours des patients surtout en situation d'urgence.
 - Favoriser les collaborations et susciter des partenariats avec les acteurs publics et privés.
 - Favoriser les liens avec les EHPAD et le premier secours.